Département du Pas-de-Calais **Arrondissement d'ARRAS**

Arrêté Municipal N° 2026 – 298 du 22 octobre 2026
Relatif à une autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion d'un rassemblement de véhicules de type BMW, sur le thème d'Halloween, organisé par l'Association BAVARIAN MOTOR CREW

Le Maire de la Commune de BAPAUME,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1, L.3335, L.3334-1 et L.3334-2, alinéa 1,
Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Madame Alison DECROCQ, agissant en tant que Présidente de l'Association BAVARIAN MOTOR CREW, souhaitant ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de la manifestation publique dénommée « Rassemblement de véhicules de type BMW, sur le thème Halloween » qui aura lieu le 31 octobre 2026, sous la Halle Couverte,

ARRETONS

Article 1 : Madame Alison DECROCQ est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à BAPAUME, sous la Halle Couverte, le 31 octobre 2026, de 14 heures 00 à 20 heures 00, à l'occasion du rassemblement de véhicules de type BMW, sur le thème Halloween organisé par l'Association BAVARIAN MOTOR CREW.

Article 2 : Le débit de boissons sera soumis aux horaires fixés par arrêté municipal.

Article 3 : La bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc).

Article 4 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes suivants :

Groupes 1 & 3 tels que définis par l'article L 3321-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire :

Groupe 1 : les boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés (ou ne comportant, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré), limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc ;

Groupes 3 : les boissons fermentées non distillées : vins (y compris champagne), bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruit ou de légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de BAPAUME, aux lieux habituels d'affichage et sur les lieux de la manifestation.

Article 6 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

.../...

Empreinte du document : 88 24 DF 60 6F 49 D0 C6 C3 02 05 F5 6B 4D 17 FD
Publié le : 23/10/2026
Par : COTTEL Jean-Jacques
Document certifié conforme à l'original
http://publilect.fr/document/Public/1205044
Page 1/2

Mise en ligne le : 28/10/2026 14:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Bapaume
https://www.intramuros.org/bapaume/documents_administratifs/84983

Article 7 : Le présent arrêté est établi en quatre exemplaires destinés à la Mairie, au bénéficiaire, à la Préfecture (Contrôle de Légalité), et à la Gendarmerie.

Article 8 : MM. Le Maire de la Commune, le Directeur Général de la Ville, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Bapaume, le 22 octobre 2026.

Le Maire,

Jean-Jacques COTTEL

Jean-Jacques COTTEL

VILLE DE BAPAUME 62450

Le Maire certifie le caractère exécutoire du
présent arrêté transmis à la Préfecture le 19 octobre 2026.

Le Maire,
Jean-Jacques COTTEL

Jean-Jacques COTTEL

VILLE DE BAPAUME 62450

Chaine d'intégrité du document : 88 24 DF 60 6F 49 D0 CE C3 02 05 F5 6B 4D 17 FD
Publié le : 23/10/2026
Par : COTTEL Jean-Jacques
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/document/Public/1205044
Page 2/2

Mise en ligne le : 28/10/2026 14:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Bapaume
https://www.intramuros.org/bapaume/documents_administratifs/84983